

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : TheraCal PT Base
Code de produit : MP3115B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Pour ordonnance seulement

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Bisco, Inc.
1100 W. Irving Park Rd.
Schaumburg, IL 60193
1-847-534-6000, durant les heures d'ouverture normales

www.bisco.com

Représentant CE :

Bisco France, 208, allée de la Coudoulette, 13680 Lançon de
Provence, France
Téléphone : 33-4-90-42-92-92

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - Centre de communication en cas d'urgence, ouvert 24 h/24
Amérique du Nord : 1-800-424-9300 Hors Amérique du Nord : 1-703-527-3887, appel en
PCV/à frais virés acceptés

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) Numéro 1272/2008 [CLP]

Lésions/irritations oculaires graves Catégorie 2 H319
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317
Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets indésirables physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Composants dangereux : BisGMA
Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

TheraCal PT Base

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

: P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.
P264 - Se laver les mains soigneusement après la manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants et des vêtements de protection et une protection des yeux et du visage
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321 - Traitement spécifique (voir les mesures de premiers soins notées sur cette étiquette).
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
P501 - Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la réglementation (CE) Numéro 1272/2008 [CLP]
Ciment de mélange SG	(N° CAS) N/A	50 - 75	Eye Irrit. 2, H319
BisGMA	(N° CAS) 1565-94-2 (N° CE) 216-367-7	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
Zirconate de baryum	(N° CAS) 12009-21-1 (N° CE) 234-546-8 (N° Index CE) 056-002-00-7	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302

Texte intégral des mentions H : voir section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Avertir un médecin en cas de malaise (montrer l'étiquette si possible).

Premiers soins après inhalation : Évacuer la victime et lui faire respirer de l'air frais, et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre à la personne affectée de respirer de l'air frais. Permettre à la victime de se reposer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et laver toute la peau exposée avec du savon doux et de l'eau, puis rincer à l'eau tiède. Laver abondamment à l'eau/.... Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les mesures de premiers soins notées sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. Laver immédiatement à grande eau. Consulter un médecin si la douleur, le clignotement des yeux ou les rougeurs persistent.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Ne PAS provoquer le vomissement. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Sable.

TheraCal PT Base

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau à gros volume.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible d'émanations toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les récipients exposés. Faire preuve de prudence lors de l'extinction de tout feu chimique. Éviter que l'eau utilisée pendant la lutte contre l'incendie ne se déverse dans l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. Ne pas pénétrer dans la zone de l'incendie sans équipement de protection adéquat, y compris une protection des voies respiratoires.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition/Protection individuelle ». Équiper les équipes de nettoyage d'une protection adéquate.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Veiller à ce que le déversement ne pénètre pas dans les égouts et les systèmes d'eau publiques. Informer les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou les systèmes d'eau publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Sur terre, balayer ou pelleter dans des récipients appropriés. Minimiser la production de poussière. Entreposer à l'écart d'autres matériaux.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13. Voir l'en-tête 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Porter un équipement de protection individuel. Laver les mains et zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, boire, fumer ou quitter le travail. Fournir une ventilation adéquate pendant le processus pour empêcher la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver le conteneur bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir au frais. Protéger du soleil.

Produits incompatibles : Bases solides. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Lumière directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle :

Éviter toute exposition indispensable.

Protection des mains :

Gants de protection. Porter des gants et des vêtements de protection et une protection des yeux et du visage

TheraCal PT Base

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection oculaire :

Lunettes de sécurité. Des lunettes de protection contre les produits chimique ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un masque approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Pâte fluide.
Couleur	: Dent / Jaune.
Odeur	: Acrylique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif ('acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions d'utilisation normales. Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases solides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions de stockage et d'utilisation normales. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

TheraCal PT Base

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (oral)	: Non classé
Toxicité aiguë (dermique)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Zirconate de baryum (12009-21-1)

DL50 oral rat	1980 mg/kg
DL50 dermique rat	N/A
CL50 inhalation rat (ppm)	N/A
CL50 inhalation rat (Poussière/brouillard - mg/l/4 h)	N/A mg/l/4 h
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4 h)	N/A mg/l/4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: Non classé

Zirconate de baryum (12009-21-1)

Niveau d'effet indésirable par ingestion le plus bas observé (orale, rat)	N/A mg/kg poids corporel
---	--------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Non classé
---	--------------

Zirconate de baryum (12009-21-1)

Niveau d'effet indésirable par ingestion le plus bas observé (oral, rat, 90 jours)	N/A mg/kg poids corporel/jour
--	-------------------------------

Danger par aspiration	: Non classé
Effets nocifs et symptômes potentiels sur la santé humaine	: Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangereux pour l'environnement aquatique, à court terme (aigu)	: Non classé
Dangereux pour l'environnement aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

TheraCal PT Base	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

BisGMA(1565-94-2)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau : aucune donnée disponible.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

TheraCal PT Base	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

BisGMA(1565-94-2)

Log Pow	4.94 (Valeur estimée)
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée de bioaccumulation disponible

TheraCal PT Base

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets indésirables

Informations supplémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination du produits et de l'emballage : Éliminer en appliquant les règles de sécurité et conformément aux règlements locaux / nationaux. Éliminer en appliquant les règles de sécurité et conformément aux règlements locaux / nationaux.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable

N° ONU (IMDG) : Non applicable

N° ONU (IATA) : Non applicable

N° ONU (ADN) : Non applicable

N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation de transport officielle (ADR) : Non applicable

Désignation de transport officielle (IMDG) : Non applicable

Désignation de transport officielle (IATA) : Non applicable

Désignation de transport officielle (ADN) : Non applicable

Désignation de transport officielle (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

TheraCal PT Base

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Transport par voies navigables intérieures

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Référence à AwSV : Classe de danger pour l'eau 3, Hautement dangereux pour l'eau (Classification selon l'AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : N'est pas soumis à 12. BImSchV (Ordonnance sur les incidents dangereux)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements :

Section	Élément modifié	Changement	Commentaires
2.1	Classification selon la réglementation (CE) Numéro 1272/2008 [CLP]		

Autres informations : Aucun.

Texte intégral des mentions de danger H et EUH :

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (oral), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions/irritations oculaires graves Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.

TheraCal PT Base

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Par conséquent, il ne faut pas en conclure que des propriétés spécifiques au produit sont garanties.